



*Groupe de travail – 11 décembre 2013*

Conseil  
d'Orientation  
des Retraites

# Etat des lieux sur l'épargne en prévision de la retraite

*Secrétariat général du COR*



## Définition

- Dispositifs visant à constituer, à titre privé ou dans le cadre professionnel, une épargne en prévision de la retraite, en complément des régimes de retraite légalement obligatoires par répartition
- Dispositifs d'épargne retraite (ou retraite supplémentaire) spécialement conçus pour la retraite + autres dispositifs d'épargne financière pouvant être utilisés en vue de la retraite (assurance-vie...)

## Les dispositifs d'épargne retraite (1)

- Gérés en capitalisation par des assureurs, des mutuelles ou des institutions de prévoyance
- Contrats à **cotisations définies** (80% des provisions mathématiques) ou contrats à **prestations définies** (20%)
- Incitations fiscales et sociales : contributions en partie exonérées et rentes imposables comme les pensions obligatoires (cas général)

## Les dispositifs d'épargne retraite (2)

- Des dispositifs pour les salariés, souscrits dans un cadre professionnel :

- ✓ Régimes à cotisations définies (dits « article 83 »)
- ✓ Régimes à prestations définies (dits « article 39 », au sein desquels les régimes de « retraite chapeau »)
- ✓ PERCO

- Des dispositifs spécifiques pour les non-salariés :

- ✓ Contrats « Madelin »

- Des dispositifs souscrits dans un cadre personnel ou assimilé :

- ✓ PERP
- ✓ Produits destinés aux fonctionnaires (PREFON, ...), aux élus locaux (FONPEL, ...), aux anciens combattants

## Données 2011

- **Epargne retraite (document n°2)**
  - ✓ **4,0 % des cotisations (10 millions d'adhérents) et 2,3 % des prestations (1,8 million de bénéficiaires)**
  - ✓ **159 Md€ d'encours (8 % du PIB)**
  - ✓ **Rente moyenne annuelle : 2 180 €**
- **Autres dispositifs en vue de la retraite : des masses financières pouvant être importantes (ex. assurance-vie) (documents 6, 7 et 8)**

## Evolution réglementaires depuis 2010 (document n°3)

- **Produits visés par l'art. L.137-11 CSS**  
**(« retraites chapeau »)**
  - ✓ **Doublement en 2012 de la contribution des entreprises**
  - ✓ **Création (LF pour 2011) de la contribution des bénéficiaires de rentes**
  
- **Augmentation du forfait social de 8 % à 20 % en 2012 (articles 83, PERCO)**

## Problématiques

- Fiscalité des sorties en rente et en capital ?
- Incitations pour les ménages non imposables ?
- Epargne salariale et salaire : complément ou substitut ? (document n°11)
- Epargne à long terme : concilier les intérêts des souscripteurs (sécurité...) et le financement de l'économie ?
- Simplification et stabilité des règles



*Groupe de travail – 11 décembre 2013*

Conseil  
d'Orientation  
des Retraites

**Merci de votre attention**



**Tous les documents du COR sur**  
**[www.cor-retraites.fr](http://www.cor-retraites.fr)**